



Audit – Bureau de Lille
213 Boulevard de Turin

59777 Lille

T : +33 (0)3 20 13 09 94

www.bakertilly.fr

FONDS EDHEC

Fonds de dotation

Siège social : 24 Avenue Gustave Delory 59 057 ROUBAIX CEDEX 1

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.

Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FONDS EDHEC

Fonds de dotation

Siège social : 24 Avenue Gustave Delory 59 057 ROUBAIX CEDEX 1

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation FONDS EDHEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC N°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère

approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenue et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Fonds de dotation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lille, le 15 juin 2026

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Bertrand LEROY

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

TABLE DES MATIERES

1.	BILAN		
1.1	Bilan Actif	Page	2
1.2	Bilan Passif	Page	3
2.	COMPTE DE RESULTAT		
2.1	Compte de Résultat : Produits et Charges	Pages	4/5
3.	INTRODUCTION	Page	6
4.	FAITS SIGNIFICATIFS	Page	7
5.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	Page	7
6.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	Pages	7/8/9
7.	COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN		
7.1	Etat des Immobilisations Financières et des Créances	Page	10
7.2	Etat des Dettes et des Créances	Page	10
7.3	Etat des Fonds Propres	Page	10
7.4	Dons reçus	Page	10
7.5	Placements	Page	10
7.6	Filiales et Participations	Page	11
8.	COMMISSARIAT AUX COMPTES	Page	11

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	Bilan actif	N° Siret	814 610 929 00014
24 Avenue Gustave Delory		NAF (APE)	9499Z
CS 50411		Période du	01/01/2025
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	au	31/12/2025
		Tenue de compte :	EUR

DETAIL DES POSTES	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles:				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations corporelles:				
Terrains				
Constructions				
Installations Générales, Agencements & Aménagements				
Immobilisations corporelles en cours				
Immobilisations financières :	24 956 024	650 400	24 305 624	22 818 858
Participations	662 359		662 359	662 359
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés : Fonds non cotés	24 293 665	650 400	23 643 265	22 156 500
Prêts				
Total Actif Immobilisé (I)	24 956 024	650 400	24 305 624	22 818 858
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Créances :	4 200		4 200	
Créances Clients et comptes rattachés				
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	4 200		4 200	
Charges constatées d'avance				
Valeurs mobilières de placement :	40 385 981	29 541	40 356 440	45 352 949
Disponibilités :	94 924		94 924	134 068
Total Actif Circulant (II)	40 485 105	29 541	40 455 564	45 487 016
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (III)				
TOTAL GENERAL (I+II+III)	65 441 128	679 941	64 761 188	68 305 875

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	Bilan Passif	N° Siret	814 610 929 00014
24 Avenue Gustave Delory		NAF (APE)	9499Z
CS 50411		Période du	01/01/2025
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	au	31/12/2025
		Tenue de compte :	EUR

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise:	25 050 000	25 000 000
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	25 050 000	25 000 000
Fonds propres avec droit de reprise:	241 673	241 673
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	241 673	241 673
Réserves:	8 260 000	12 000 000
Réserves statutaires ou contractuelle		
Réserves pour projet de l'entité	8 260 000	12 000 000
Autres		
Report à nouveau	17 073 694	15 364 775
Excédent ou déficit de l'exercice	413 978	(2 031 081)
Situation nette (sous total)	51 039 345	50 575 367
Fonds propres consommables sans droit de reprise		
Fonds propres consommables avec droit de reprise		
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	51 039 345	50 575 367
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donation		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)		
PROVISIONS		
Provisions pour risques	71 142	
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	71 142	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements financiers		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	17 570	13 052
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 970 000
Autres dettes	13 633 131	15 747 456
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	13 650 701	17 730 508
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	64 761 188	68 305 875

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

FONDS EDHEC	Compte de Résultat	N° Siret	814 610 929 00014
24 Avenue Gustave Delory		NAF (APE)	9499Z
CS 50411		Période du	01/01/2025
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	au	31/12/2025
		Tenue de compte :	EUR

	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de prestations de service		
Produits de tiers financeurs :		
Concours publics et subventions d'exploitation :		
Versements des fondateurs		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Utilisations des fonds dédié		
Autres produits d'exploitation :		2 026
Différences positives de change		2 026
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)		2 026
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	93 244	154 165
Aides financières		3 740 000
Impôts, taxes et versements assimilés	6 383	1 261
Salaires		
Cotisations sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		2 560
Différences négatives de change		2 560
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	99 627	3 897 986
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(99 627)	(3 895 960)
PRODUITS FINANCIERS		
Des titres immobilisés : dividendes des fonds non cotés	362 246	194 416
D'autres valeurs mobilières de placement : coupons des fonds en obligations	85 983	23 844
Autres intérêts et produits assimilés : intérêts des livrets bancaires	444 161	1 294 757
Différences positives de change	17 386	
Reprises sur provisions, dépréciations	5 965	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement : fonds monétaires	329 461	407 368
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 245 202	1 920 385
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provision	721 542	35 506
Intérêts et charges assimilées		

FONDS EDHEC	Compte de Résultat	N° Siret	814 610 929 00014
24 Avenue Gustave Delory		NAF (APE)	9499Z
CS 50411		Période du	01/01/2025
59 057 ROUBAIX Cedex	Document fin d'exercice	au	31/12/2025
		Tenue de compte :	EUR

	31/12/2025	31/12/2024
Différences négatives de change	10 055	
Charges nettes sur cessions de titres immobilisées		20 000
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)	731 597	55 506
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	513 605	1 864 879
3 - RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	413 978	(2 031 081)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 245 202	1 922 411
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII)	831 224	3 953 492
RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédent ou Déficit)	413 978	(2 031 081)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL DES CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n° 83-1020 du 29-11-1983 - articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

3. Introduction

Objet Social du fonds :

Le Fonds a pour objet de favoriser et de soutenir, directement et indirectement le développement et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les domaines du management et des sciences et technologies et de contribuer à ce que ces enseignements soient accessibles au plus grand nombre d'étudiants qui souhaitent en bénéficier.

Il soutient plus particulièrement les actions de l'EDHEC, elle-même d'intérêt général, dans les domaines de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Nature et Périmètre des Activités Réalisés :

- Favoriser la diversité : en soutenant le programme de Bourses « EDHEC For All » afin lutter contre les inégalités et permettre à tous les étudiants, de tout horizon, d'accéder à l'excellence de l'enseignement à l'EDHEC.
- Soutenir l'innovation pédagogique
- Avoir un impact sur la société en accompagnant les programmes de recherche des enseignants-chercheurs de l'EDHEC.

Moyens Mis en œuvre :

Afin de réaliser son objet, le Fonds se propose de recourir notamment aux moyens d'action suivants :

- Attributions de tout type de soutien, notamment financier, à des associations et organismes sans but lucratif intervenant dans le champ de son objet ;
- Financement de projets coopératifs impliquant des organismes d'enseignement supérieur (dont les projets de EDHEC). Ces projets peuvent consister, par exemple, en chaires d'enseignement ou de recherche, en la mise en œuvre en commun par ces organismes de cursus de formations,
- Soutien de toutes actions contribuant à la promotion de l'égalité des chances ;
- Le Fonds mutualise la gestion de ses dons, sauf demande expresse d'individualisation d'un don de la part d'un donateur.
- Gestion et capitalisation des ressources reçues, notamment par la prise de participation dans l'objectif de soutenir les actions d'intérêt général qui correspondent à son objet.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

4. Faits significatifs de l'exercice

- Comité de placement :

Le Comité de Placement a poursuivi ses travaux conformément aux modalités de fonctionnement et à la politique d'investissement définis par le Conseil d'Administration.

L'objet de la Politique d'Investissement est de générer une performance annuelle de 5% nette de frais, mesurée sur un horizon de temps de 5 à 10 ans.

Le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité de Placement, reverra cette Politique d'Investissement tous les trois ans, afin de vérifier qu'elle reste cohérente par rapport aux objectifs du Fonds EDHEC, conforme aux règles de placements autorisés pour les Fonds de dotations et réaliste par rapport à l'environnement.

La politique d'investissement approuvée par le Conseil d'administration a initialement été mise en œuvre pour la gestion de la dotation permanente d'un montant de 28 M€. Au 31 décembre 2025, la répartition de cette dotation par classe d'actifs se présentait comme suit :

Designation	Cout acquisition	%	Valeur 31/12/2025
Fonds non cotés	6 761 443 €	23%	7 560 891 €
OPCVM Actions	5 595 723 €	19%	6 562 443 €
OPCVM Obligations	7 015 956 €	24%	7 567 600 €
OPCVM Court terme	9 793 992 €	34%	10 315 203 €
Avoirs	94 823 €	0%	94 823 €
Total Dotation Permanente	29 167 113 €	100%	32 100 960 €

5. Evènements postérieurs à compter de la clôture

Conformément à son objet social, le Fonds soutient le programme de bourse de l'EDHEC par le versement de contributions.

En mars 2023, le Conseil d'Administration a déterminé les principes d'évaluation de cette contribution, laquelle correspond à 1,5% de la valeur de la dotation permanente constatée à la clôture de l'exercice précédent.

Ce programme de soutien n'étant pas contractualisé avec l'EDHEC, sa réalisation et ses modalités d'exécution sont conditionnées à la décision de la gouvernance du Fonds.

Le Conseil d'Administration du Fonds a voté le versement à l'Association EDHEC Business School d'une contribution à ce titre de 460 538€ déterminée sur la base des paramètres suivants :

- Valeur de la dotation permanente au 31 décembre 2024 : **30 702 526 €** ;
- Taux de contribution : **1,5 %** ;
- Montant de la contribution à verser : **460 538 €**.

Ce versement a été effectué au mois de janvier 2026.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6. Règles et Méthodes Comptables

Au bilan dont le total est de 64 761 188 euros avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un excédent de 413 978.02€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des changements présentés ci-après et des changements introduits par l'application du règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers et par le règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022.

- indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations financières :

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'entrée. Lorsque la valeur d'utilité d'une participation est inférieure à son coût d'entrée, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'utilité d'une participation est déterminée par référence à l'actif net économique de l'entreprise correspondante ainsi qu'aux perspectives d'évolution générale de cette dernière.

Ces prises de participations s'inscrivent dans le cadre des activités de gestion et de capitalisation des dotations qui ont été consenties au fonds, dans l'objectif d'en retirer des produits destinés à être redistribués à un ou des organismes éligibles au régime du mécénat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Fonds propres avec droit de reprise :

Ils correspondent aux fonds reçus de la « Fondation EDHEC sous égide de la Fondation de France » suite à la convention d'apport acceptée en date du 7/11/2013 par le conseil d'administration avec obligation de respecter l'objet et les obligations prévues par les fondateurs et la Fondation de France (soutien au développement de la formation à l'EDHEC dont les principaux axes sont le soutien financier aux étudiants, à la recherche, à l'enseignement et à la pédagogie).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Fonds propres sans droit de reprise :

Ils correspondent aux dons reçus dont la consommation est du ressort des décisions du conseil d'administration dans le respect de la volonté des donateurs.

La dotation est non consommable depuis le 1^{er} août 2021.

Aides Financières :

Les redistributions des libéralités reçues sont inscrites en « aides financières » en fonction des décisions du conseil d'administration et dans le respect de la volonté des donateurs et de l'objet du fonds.

Contributions en nature :

Les contributions en nature ne sont pas valorisées, mais elles sont réelles de la part de l'EDHEC et des membres du conseil d'administration.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7. Compléments d'Informations Relatifs au Bilan

7.1. Etat des Immobilisations Financières et des Créances

IMMOBILISATIONS FINANCIERES	MONTANT BRUT	A MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Participations S.H.E.E.F. Titres immobilisés : Fonds non cotés	662 359 24 293 665		24 293 665	662 359
Total (I)	24 956 024	-	24 293 665	662 359
Avances liées aux participations				-
Total (II)	-	-	-	-
TOTAL (I + II)	24 956 024	0	24 293 665	662 359

7.2. Etat des dettes et des créances

ETATS DES DETTES	MONTANT BRUT	A MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes Financières Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs) Emprunts et dettes auprès des établissements financiers Emprunts et dettes financières diverses Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés Dettes des legs ou donations Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes : Dettes sur participations non versées Autres dettes : Divers Produits constatés d'avance	17 570 13 633 081 50	17 570 13 633 081 50		
TOTAL ETAT DES DETTES	13 650 701	13 650 701	0	0

ETATS DES CREANCES	MONTANT BRUT	A MOINS D'1 AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Créances Créances Clients et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance	4 200	4 200		
TOTAL ETAT DES CREANCES	4 200	4 200	0	0

(1) Dettes sur participations non versées	Engagement	Montant appelé versé	% Appelé	Montant non appelé au 31/12/25
ARDIAN ASF IX EU A - X0097 20 USD	2 406 500 €	919 694 €	38%	1 425 080 €
CASFUND V - X009720	2 500 000 €	1 351 845 €	54%	1 148 155 €
ARES ACE VI - X0097 20	2 000 000 €	831 415 €	42%	1 168 585 €
BSIP EURO FEEDER - X0097 20	3 250 000 €	3 003 142 €	92%	246 858 €
BEX FUND V	2 137 165 €	655 347 €	31%	1 472 403 €
Total Fonds non cotés de la dotation permanente	12 293 665 €	6 761 443 €	55%	5 461 081 €
FPCI GENERATION POWERED BY EDHEC	12 000 000 €	3 828 000 €	32%	8 172 000 €
Total Fonds non cotés au 31/12/2025	24 293 665 €	10 589 443 €	44%	13 633 081 €

7.3. Etat des Fonds Propres

	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	affectation du résultat	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	25 000 000	50 000			25 050 000
Fonds propres avec droit de reprise	241 673				241 673
Réserve pour projet ECI Edhec	12 000 000			3 740 000	8 260 000
Report à Nouveau	15 364 775		1 708 919		17 073 694
Résultat de l'exercice	2 031 081	413 978	2 031 081		413 978
Fonds dédiés sur legs et dons affectés					-
Situation nette	50 575 367	463 978	3 740 000	3 740 000	51 039 345
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	50 575 367	463 978	3 740 000	3 740 000	51 039 345

7.4. Dons Reçus

Les dons reçus au cours de l'exercice, d'un montant de 50 000€, ont été affectés à la dotation, en fonds propres.

7.5. Placements

Désignation	Valeur d'achat	Valorisation au 31/12/2025
Fonds Actions	5 595 723	6 562 443
Fonds Obligations	7 015 956	7 567 600
Fonds Monétaires	9 793 992	10 315 203
Livrets bancaires	17 980 311	21 954 150
TOTAL V.M.P.	40 385 981	46 399 396

(1) : Ces placements sont conformes à l'objet de la politique d'investissement.

7.6. Filiales et Participations

DETAIL DES PARTICIPATIONS	Total Capital détenu	Pourcentage de détention	Résultat Comptable	Chiffre d'affaires	Dividendes encaissés
Société détenue					
SHEEF - 100 000 parts à 6,62€(10SGD)	662 358	100%	- 665 873	8	Néant sur 2025

8. COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le commissariat aux comptes, conformément au C.A. du 16 juin 2022, est assuré pour 6 exercices (jusqu'au 31/12/2027) par :
BAKERTILLY
 Représenté par Monsieur Bertrand LEROY
 213 Boulevard de Turin
 59000 LILLE

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Montants
Honoraires afférents à la certification des comptes	7 861
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	0
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	0
Total	7 861

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes